

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الديوان
خلية الاتصال

العرض الصحفي الخاص بالقطاع

الثلاثاء 10 جانفي 2017

للمطالبة بصرف الأجور المتأخرة منذ 2015

احتجاج الأساتذة المساعدين بكلية الطب في وهران

وصرفها في أمور أخرى من طرف مسيري جامعة وهران 1 أحمد بن بلة. وذكر بأن الوزير الأول وجّه تعليمة لوزارة المالية لحلحلة هذا الإشكال، واستشهد على كلامه بإرسالية مؤرخة في 25 أكتوبر المنصرم موجهة لمسيري المؤسسات الجامعية لدفع الأجور وكل المستحقات العالقة، كما اشتكوا من تأخر صرف منح المردودية منذ ستة أشهر.

من جهته، انتقد الدكتور عبد المجيد صنوبر، عميد كلية الطب، في اتصال هاتفي مع "الخبر" لجوء المحتجين للقوة لتوقيف الدروس وإخراج الأساتذة من المدرج ومنعها من تدريس حصتها، وهو ما يعتبر مساس بحرمة الجامعة وإخلال بالنظام العام وهو تصرف لا يصدر عن أستاذ مساعد". يقول مشيرا إلى بأن النقابة "تصلت" من الاحتجاج، من خلال رسالة إلكترونية تفيد بأن المشكلة مُتكفل بها كما أوضح فيما يخص المطالب المطروحة قائلاً "كنت في الجزائر العاصمة، أول أمس، واجتمعت بالمكلف بالميزانية بالوزارة حول مشكل الأجور المتأخرة والتزم بحلها في أقرب الأجال"، كما طمأن الأساتذة بخصوص صرف منحة المردودية قريبا.

جعفر بن صالح

● احتج الأساتذة المساعدون الاستشفائيون الجامعيون، صبيحة أمس، بكلية الطب بوهران، وقرروا تجميد الدروس ومقاطعة الامتحانات، للمطالبة بتسديد أجور 8 أشهر منذ توظيفهم في 2015، وناشدوا وزارة التعليم العالي والبحث العلمي فتح تحقيق حول الأطراف الواقفة وراء تحويل وجهة مبلغ 11.7 مليار سنتيم وصرفها في أمور أخرى كشف الدكتور رميني أنور، أحد المتحدثين باسم المحتجين في تصريح لـ "الخبر"، بأن "قرار توقيف الدروس ومقاطعة الامتحانات جاء بعد فترة طويلة ونفاذ صبر المحتجين منذ توظيفهم في 2015 وهم ينتظرون تجسيد وعود تسديد 8 أشهر من الأجور لكن دون جدوى". في نفس الإطار، أوضحت الدكتورة قجام وهيبة بأن "أكثر من 400 أستاذ مساعد بالجزائر العاصمة، استفادوا من أجورهم المتأخرة مباشرة بعد تنظيمهم احتجاجا في أكتوبر الماضي، وهذا أكبر دليل على أن الاحتجاج هو السبيل الوحيد لطرح الانشغالات". لخص رميني مطلب المحتجين في تسديد الأجور المتأخرة، بفتح تحقيق في "الأيادي الداخلية" الواقفة وراء تحويل الميزانية المخصصة لتسوية الأجور والمقدرة بحوالي 11.7 مليار سنتيم

طلبة علم المكتبات بجامعة باتنة 1 يحتجون بسبب البرد

وفي الوقت الذي وصفت فيه المطالب بالشرعية من قبل البعض، أعاب آخرون اتباع سياسة منعهم من الالتحاق بالمقاعد البيداغوجية، الأمر الذي أثار كذلك على طلبة الإعلام والاتصال الذين لم يلتحقوا بدورهم بالأقسام، وحسب ما وقفت عليه «النهار» فقد قدم عميد الكلية واقترح على هؤلاء الطلبة الأحرار غير المنضوين تحت أي غطاء للمنظمات الطلابية - معظمهم يدرسون السنة الثانية علم المكتبات - الدخول في حوار بشرط فتح الأبواب للطلبة لاستكمال دراستهم. **سميرة قيديم**

دخل، نهار أمس، طلبة علم المكتبات بجامعة باتنة 1، في إضراب مفتوح بسبب ما وصفوه بالتعنت في استعمال السلطة بعد فرض برنامج للامتحانات على مقاس الإدارة، حسبهم، من دون مراعاة طلبات المعنيين، كما عبّروا عن استيائهم الشديد جراء تحول القاعات إلى غرف للتبريد جراء غياب التدفئة، مما أثار على تحصيلهم لمختلف المقاييس العلمية وقالوا إن استمرار الوضع من شأنه التأثير سلبا على مردودهم ونتائجهم خلال الامتحانات المزمع تنظيمها ابتداء من الأسبوع المقبل،

وفقا لتعليمية وجهها المدير العام للتوظيف العمومي
للمدرسة الوطنية للبيطرة

الشروع في إعداد مرسوم تنفيذي خاص بمهنة البيطرة

المرسوم التنفيذي رقم 16-280 المؤرخ في 02 نوفمبر من نفس السنة، والذي يعدل ويتمم المرسوم التنفيذي رقم 04-08 المؤرخ في 19 نوفمبر من سنة 2008، وهو القانون الخاص بالموظفين المنتمين للأسلاك المشتركة في المؤسسات والإدارات العمومية، من بينهم الوضعيات القانونية لسلك الأطباء البيطرية بالجماعات المحلية.

سعد لعجال

أبرق المدير العام للتوظيف العمومية إلى المدير العام للمدرسة الوطنية للبيطرة بنص التعليمية، والتي تحوز النسخة منها، ردا منه على استفسار هذا الأخير الذي اتخذ مرجعا لنص هذه التعليمية تحت رقم 1486 المؤرخ في اليوم الخامس من شهر ديسمبر من السنة المنقضية، يخبره فيها بأن مصالح الوظيفة العمومية، هي الآن بصدد إعداد منشور خاص لتوضيح كيفيات تطبيق أحكام

تدعيم حظيرة النقل الجامعي في تيبازة

دعمت مديرية الخدمات الجامعية لولاية تيبازة حظيرة النقل الجامعي بحافلات جديدة دخلت حيز الخدمة، الأسبوع الماضي، وجاءت الخطوة للقضاء على مشكل النقل الذي رفعه طلبة المركز الجامعي تيبازة إلى مديرية الخدمات الجامعية التي قالت إن عدد الحافلات مقنن بعدد الطلبة المسجلين والذين زاد عددهم مقارنة بانطلاقة الموسم الجامعي، كما بادرت مديرية الخدمات الجامعية إلى فتح خطوط جديدة نحو البلديات المعزولة والنائية على غرار بلديتي مناصر وسيدي غيلاس، حيث أصبح بإمكان الطلبة الاستفادة من هاته الخدمة.

حمزة ب.

قررنا مقاطعة الامتحانات وطالبوا بالتحقيق في وجهة رواتبهم 155 أستاذًا جامعيا يشلون كلية الطب بوهران

نفذ أمس 155 أستاذًا جامعيا بكلية الطب بوهران، وعيدهم بالإضراب، احتجاجا على عدم دفع رواتبهم الشهرية والتي تعود إلى العام 2015، والتي إدماجهم بمنصب أستاذ، وقرر الأساتذة المضربون مقاطعة الامتحانات المحدد تاريخ إجرائها الأسبوع المقبل. وعاد الأساتذة بكلية الطب بجامعة "أحمد بن بلة أ" إلى الإضراب مجددا، بعد شلهم الكلية مع انطلاق الدخول الاجتماعي شهر سبتمبر الماضي، ليطالبوا وزارة التعليم العالي والبحث العلمي بالتحقيق في ملف الرواتب التي تأخر ضخها للأساتذة منذ عامين، حيث قامت وزارة التعليم العالي تبعا لمراسلة الوزير الأول عبد المالك سلال بضخ الرواتب إلى الكلية شهر أكتوبر استجابة لمطالب الأساتذة، قبل أن يتفاجأوا بضرب مطالبهم عرض الحائط. وصرح ممثل الأساتذة الجامعيين، أنور ريميبي، أن 155 أستاذًا بكلية الطب التمسوا بموجب الإضراب الذي دخلوا فيه، فتح تحقيق لمعرفة الوجهة الحقيقية التي ذهبت إليها رواتبهم الشهرية، ومحاسبة المكلفين بالمالية والمحاسبة على مستوى الجامعة المتسببين في تأخير دفع أجور الأساتذة بكلية الطب، حيث التحقت هذه الشئنة بالكلية بعد استفادتها من مناصب العام 2015، قبل أن تنقلب أوضاعها للأسوأ، لتتلقى مجرد وعود بأنه سوف تضخ رواتب ثمانية أشهر، وأعاد ممثل الأساتذة الجامعيين أنور ريميبي، التدخل المحتشم لمسؤولي الجامعة، العميد والمدير اللذين حثوهم على الصبر وانتظار جوان 2017 حتى تضخ أموالهم. رد فعل المسؤولين بجامعة أحمد بن بلة أ، لم يشف غليل الأساتذة، الذين اختاروا شل الكلية، ومقاطعة الدراسة إلى حين تلقيهم الملموس، مقرررين عدم الصمت على الوجهة التي قد تكون حولت رواتبهم الشهرية، حيث لم يتوقف الأساتذة على التشكيك في اختلاس رواتبهم، وتخصيصها لوجهة أخرى، كأن تكون ضخت لسد ثغرة ما، مستدلين بتلقيهم نسخ عن وثائق رسمية موقعة باسم الوزير الأول ووزير التعليم العالي والبحث العالي تقر بأن الجامعة عليها الأمتثال لأمر دفع رواتب الأساتذة. أنس بن محمد

اتفاقية بين سوناطراك ووزارة التعليم العالي في مجال البحث والتطوير



تم التوقيع، أمس
الأثنين، بالجزائر، على
اتفاقية بين مجمع
سوناطراك ووزارة
التعليم العالي والبحث
العلمي في مجال البحث
والتطوير.

وقع على هذه الوثيقة، كل
من المدير المركزي للبحث
والتطوير لسوناطراك
عزالدين عاجب والمدير
العام للبحث العلمي
والتطوير التكنولوجي لدى
وزارة التعليم العالي والبحث
العلمي، حفيظ أوراغ.

وتسمح هذه الاتفاقية بتبادل
الخبرة العلمية والتكنولوجية
والإنجاز المشترك لمشاريع
البحث والتطوير والابتكار،
إضافة إلى تبادل الوسائل،
كالمخابر وفرق البحث، إلى
جانب التنظيم المشترك
للتظاهرات العلمية التي
يشترك فيها خبراء

لأنشطة وفروع سوناطراك،
بالاستفادة من الخبرات
والوسائل التابعة لهذه
المدارس، خاصة التكفل
بأشغال الدراسات والخاصة
بالبحث والتطوير، إضافة
إلى مشاركة الأساتذة
الباحثين لهاتين المدرستين
على مستوى هياكل مجمع
سوناطراك.

الطرفين، بحسب ما أوضح
بيان لمجمع سوناطراك.
يذكر، أن المجمع النفطي
العمومي قد وقع، شهر
جويلية الماضي، على
اتفاقيات مع كل من
المدرسة الوطنية متعددة
التقنيات والمدرسة الوطنية
العليا لإدارة الأعمال.
وتسمح هذه الاتفاقيات

العدد المتوفر حاليا لا يستجيب للعدد المتزايد للطلبة

طلبة جامعة الجلفة يطالبون بتدعيم خطوط النقل الجامعي

الطلبة خاصة في القطب الجامعي الجديد 2000 سرير. وطالب هؤلاء بضرورة فتح تحقيق في قطاع النقل الجامعي ككل، ومقارنة العدد الناشط حاليا من الحافلات في الميدان مع دفتر الشروط الأول. ص. لمين

المستمرة. وأضاف مصادر "البلاد"، أن النقل الجامعي تستحوذ عليه منذ سنوات مؤسسة واحدة، وهي المؤسسة التي تحتكر هذه الخدمة، في ظل عدم وجود منافسة، مما تسبب في رداءة الخدمات وبالتالي تدمير واستياء

أن العدد المتوفر حاليا لا يستجيب للعدد المتزايد للطلبة حيث وصل عدد الطلبة خلال هذا الموسم إلى أكثر من 30 ألف طالب، فيما يسجل في كل مرة اختزال عدد الحافلات الناشطة ميدانيا بمبررات عدة منها التعطلات

أكد طلبة جامعة زيان عاشور بولاية الجلفة، أن هم مشكل يؤرقهم هو النقل الجامعي الذي يتخبط في مشاكل عدة، أثرت بشكل كبير عليهم، في ظل النقص العددي للحافلات. وتشير مصادر "البلاد"، إلى

بعد مناوشات تخللت جمعية عامة

"الكناس" يتهم أستاذا بجامعة باتنة 02 بالاعتداء على زملائه

اتهم أمس فرع المجلس الوطني لأساتذة التعليم العالي لجامعة باتنة 02 بفسديس، أحد الأساتذة بالاعتداء بالضرب على زملائه خلال مناوشات شهدتها الجمعية العامة، ودعا التنظيم النقابي أساتذة الجامعات إلى المشاركة في وقفة احتجاجية أمام رئاسة الجامعة، تمهيدا للدخول في إضرابات، تنديدا بالاعتداء و بما وصفه فرع المجلس الوطني للأساتذة الكناس في بيان له بحالة الفساد والفضوى و غياب روح المسؤولية و التسبب في تسيير شؤون الجامعة .



مجلس أساتذة التعليم العالي في بيان تلقت النصر نسخة منه أمس، أوضح بأن دعوته للأساتذة إلى وقفة احتجاجية والدخول في إضراب جاءت على خلفية اعتداء قام به أحد الأساتذة فضل عدم ذكر اسمه في البيان، مكنتها بالإشارة إليه بعلامة الاستفهام يوم الخميس الماضي، خلال أشغال انعقاد جمعية عادية لفرع المجلس الوطني لأساتذة التعليم العالي لجامعة باتنة 02 المنعقد بالمركز الجامعي عبروق مدني بكلية التكنولوجيا وتحديدا بالمدرج 118.

وجاء في البيان أن الجمعية العامة تم عقدها بعد استنفاد كافة الإجراءات اللازمة والمعمول بها للحصول على الترخيص من طرف عميد الكلية لعقدها، وأشار البيان إلى أن جدول الجمعية العامة تضمن مطالب وانشغالات الأساتذة منها السكن والخدمات الاجتماعية، وانتخاب ممثل الأساتذة في مؤتمر نقابتهم.

وأشار بيان الكناس أنه تم منع عقد الجمعية العامة من طرف أحد الأساتذة «بطريقة همجية ولسبب غير مفهوم»، حيث هدد المعني بأنه «لن يسمح بعقد هذه الجمعية العامة مهما كان الأمر» وأشار البيان أن

برئيس الجامعة، أوضح المسؤول بأن إدارة الجامعة لم تتلق أي طلب أو إشعار كتابي من طرف الكناس لعقد جمعية عامة، وأكد بأن عميد كلية التكنولوجيا إن ثبتت منحه ترخيصا بذلك فإن ذلك يعد خرقا إداريا، باعتبار منح الترخيص من صلاحيات رئيس الجامعة.

و أضاف ذات المسؤول بأن المتخاصمين سبق لهم أن تصالحوا، قبل أن يقرر الطرفان الدخول في صراع من جديد حسيبه من خلال الدعوة للوقفة الاحتجاجية.

ياسين/ع

عميد الكلية الذي احتوى حالة الفوضى بعد أن أكد أن لقاء الكناس مرخص له، وأشار البيان إلى عودة حالة الفوضى مجددا من طرف ذات الأستاذ بعد تلقيه لمكالمة هاتفية من مجهول.

واتهم الكناس من خلال البيان جهات لم يذكرها فقال بأنها تسعى إلى أن تتحول جامعة باتنة 02 إلى حلبة مصارعة في فترة حساسة تمر بها البلاد محذرا من الأخذ بالجامعة إلى الهاوية.

في اتصالنا بالأمين العام لجامعة باتنة 02 بعد أن تعذر علينا الاتصال

الأستاذ المعتدي لم تكن له أي صفة لحضور الاجتماع قبل أن يستهدف منسقة الفرع النقابي حسب البيان بالضرب محاولا إيقاعها أرضا و مستغزا إياها بحركات مخلة بالحياء و تعرض لها بالسب بكلمات بذيئة ومنحطة.

وأوضح الفرع النقابي الكناس من خلال البيان أن المنسقة اتصلت بمدير الجامعة مرتين بعد أن سادت حالة الفوضى بالمدرج من أجل التدخل لاحتواء الأمر و حماية الأساتذة، غير أن المدير وبحسب البيان كان رده «تحملوا مسؤوليتكم» قبل تدخل

اتفاقية في مجال البحث والتطوير



يشارك فيها خبراء الطرفين، حسبما أوضح بيان لمجّمع سوناطراك.

ويذكر أن المجّمع النّفطي العمومي قد وُقّع شهر يوليو الماضي، على اتفاقيات مع كل من المدرسة الوطنية متعددة التقنيات والمدرسة الوطنية العليا لإدارة الأعمال.

وتسمح هذه الاتفاقيات لأنشطة وفروع سوناطراك بالاستفادة من الخبرات والوسائل التابعة لهذه المدارس خاصة التّكفّل بأشغال الدراسات والخاصة بالبحث والتطوير إضافة إلى مشاركة الأساتذة والباحثين لهاتين المدرستين على مستوى هياكل مجّمع سوناطراك، وأ

تم التوقيع أمس، على اتفاقية بين مجّمع سوناطراك ووزارة التعليم العالي والبحث العلمي في مجال البحث والتطوير.

ووقّع على هذه الوثيقة كل من المدير المركزي للبحث والتطوير لسوناطراك السيد عز الدين عاجب، والمدير العام للبحث العلمي والتطوير التكنولوجي لدى وزارة التعليم العالي والبحث العلمي السيد حفيظ أوراغ.

وستسمح هذه الاتفاقية بتبادل الخبرة العلمية والتكنولوجية والإنجاز المشترك لمشاريع البحث والتطوير والابتكار، إضافة إلى تبادل الوسائل كالمخابر وفرق البحث إلى جانب التنظيم المشترك للتظاهرات العلمية التي

بطاقة 100 مقعد بيداغوجي لكل منهما معهدين جامعيين جديدين لمواجهة عجز الهياكل بغرداية

وبغرض السماح للطلبة بممارسة التكوين التطبيقي وتحسين الممارسة الرياضية، فقد أدمج بذات المعهد نظام بيئي يضم المركب الرياضي لناحية "نوميرات"، لاسيما الملعب المجهز بالعشب الاصطناعي والمسبح الأولي. وستعزز هذه الهياكل البيداغوجية "قريبا" بمطعم جامعي مركزي (800 وجبة)، والذي تسجل ورشاته 80 بالمائة في الأشغال، كما ذكر السيد عيسى. وستمكن هذه المنشآت الجديدة، بتدعيم هياكل جامعة غرداية وتحسين الشروط البيداغوجية للطلبة والتخفيف من الضغط في شغل قاعات التدريس وغيرها من المدرجات وتعزيز كفاءات التأطير البيداغوجي، مثلما أشير إليه.

وتواجه جامعة غرداية حاليا عجزا في الهياكل، مما لم يسمح لها بتلبية المتطلبات البيداغوجية والإيواء التنامية للطلبة، الذين ما انفكت أعدادهم تتزايد، حيث قفزت من نحو 200 طالب في 2004 إلى أكثر من 12.000 طالب حاليا. ويهدف الاستجابة للحاجيات الملحة بخصوص القاعد البيداغوجية، فقد أطلقت السلطات العمومية في 2011 مشروع إنجاز قطب جامعي (6.000 مقعد بيداغوجي)، وإقامة جامعية (2.000 سرير) تتوفر على كل الشروط الضرورية، بالإضافة إلى مطعم جامعي مركزي (800 وجبة) - يضيف المصدر.

نسرين.ف

● استلمت ولاية غرداية، معهدين جامعيين جديدين مطلع 2017 بجامعة غرداية، بتحقيق تحسن "لموس" في الشروط البيداغوجية، ودعمت هذه الهياكل البيداغوجية المستلمة بطاقة 2.000 مقعد بيداغوجي كلا من معهد العلوم الاجتماعية ومعهد الأنشطة الرياضية (1.000 مقعد لكل واحد منهما)، كما تم توضيحه خلال زيارة لهذه المنشآت الجامعية الجديدة. وتتوفر هذه المرافق البيداغوجية الجديدة المنجزة بمنطقة "العلوم" بالمخرج الجنوبي لمدينة غرداية والمجاورة للجامعة الحالية بتكلفة مالية تتجاوز قيمتها واحد (1) مليار دج، وزيادة عن المباني الإدارية، أربعة مدرجات بطاقة 300 مقعد لكل واحد منها و 24 قاعة تدريس وثمانين (8) أخرى للأعمال الموجهة ومكتبتين ومحلات تقنية وفضاءات للأنشطة الثقافية ومقاهي إنترنت، وفق شروطات مدير التجهيزات العمومية بالولاية، فؤاد عيسى. ويحتضن المعهد الجديد للأنشطة الرياضية مجموع المرافق والأخرى الملحق بها، لاسيما منها قاعة رياضة وثلاثة ملاعب متعددة الرياضات ومسبح وأحواض التدريب، للسماح لطلبة المعهد باكتساب معارف في هذا الخصوص، ومنحهم إمكانية متابعة مشاريعهم الرياضية على مستوى عالي، لكن مع الانخراط في المشروع الذي يؤدي إلى تحقيق النجاح المهني، وفق ذات المصدر.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
الديوان الوطني للخدمات الجامعية

مديرية الخدمات الجامعية سطيف الهضاب
رقم ت.ج: 001019019052055

إعلان عن إلغاء المنح المؤقتة

طبقا لأحكام المادة 74 من المرسوم الرئاسي 15-247 المؤرخ في 2015/09/16 المتضمن تنظيم الصفقات العمومية و تفويضات المرفق العام و نظرا لتنازل المتعهد تواتي حسين مخبزة صناعية الحاصل على الصفقة المذكورة أدناه، تعلم مديرية الخدمات الجامعية سطيف الهضاب جميع المتعهدين المشاركين في طلب العروض الوطني المفتوح مع اشتراط قدرات دنيا رقم: 01/م خ ج س هـ/2016، عن إلغاء المنح المؤقت المنشور بجريدتي البلاد بتاريخ: 2016/10/24 و Horizons بتاريخ: 2016/10/25 المتعلق بصفقة تمويل الإقامات الجامعية بالحصص رقم 08: الخبز العادي، المحسن و الحلويات المتنوعة خلال سنة 2017.

المدير

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Convention-cadre Sonatrach- ministère de l'Enseignement supérieur

Le groupe Sonatrach et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont signé, hier à Alger, une convention-cadre dans le domaine de la recherche et du développement. Le document a été coparaphé par le directeur central de la recherche-développement de Sonatrach, Azzedine Adjeb, et le directeur général de la recherche scientifique-développement technologique auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Hafid Aourag. Cette convention-cadre permettra l'échange d'expertises scientifique et technologique, la réalisation conjointe de projets de recherche-développement et d'innovation ainsi que la mutualisation des moyens comme les laboratoires, les équipes de recherche et l'organisation commune d'évènements scientifiques auxquels participeront des experts des deux parties, explique Sonatrach dans un communiqué.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

«Nous formons des médecins pour les autres»

Le D^r Mohamed Bekkat Berkani a indiqué, hier, que l'organisme qu'il préside est «une espèce de parlement médical mais pas un syndicat». Commentant l'avant-projet de loi sur la santé, adopté le 4 octobre 2016 en Conseil des ministres, il n'a pas manqué de signaler les manquements notamment sur les prérogatives du conseil national de l'Ordre des médecins et du Conseil national de déontologie. Il estime qu'«il aurait été souhaitable que les spécialistes et les experts en matière de santé soient consultés. «C'est l'une de nos revendications», a-t-il rappelé. Evoquant la situation actuelle du secteur de la santé et de la médecine, le représentant de 55.000 médecins a énuméré les suggestions du Conseil. «Nous avons proposé une décentralisation du secteur sanitaire, car chaque région a sa particularité. Il faut trouver des solutions spécifiques en matière de maladies, d'épidémies...» Pour améliorer la qualité de service à tous les niveaux, il faudrait un organisme de veille sanitaire national pour organiser les soins et les examens», a-t-il ajouté. Pour la bonne gestion des médicaments, il a plaidé pour la création d'une agence du médicament. «En prévision de la nouvelle loi, on propose un chapitre plus étoffé sur le médicament. L'Agence du médicament doit avoir plus d'autonomie de décision pour une gestion équitable», a-t-il soutenu. Tout en précisant que le conseil national de l'Ordre des médecins n'est pas subventionné et vit grâce aux cotisations de ses adhérents, soit 100% des médecins exerçant dans le privé et 90% du secteur public, l'invité du forum regrette que l'Algérie forme des médecins sans bénéficier de leurs compétences. «10.000 ont été formés au pays, mais malheureusement ils ont quitté l'Algérie pour exercer à l'étranger, notamment en France», a-t-il regretté. Selon lui, «la formation des médecins doit être stoppée, car elle n'obéit pas à la norme de l'OMS, qui est d'un médecin pour 1.000 habitants, alors qu'en Algérie elle est d'un médecin pour 800 habitants». «Il faudra surtout aller vers la sur-spécialisation. Un cardiologue devra se spécialiser encore dans son domaine comme par exemple la cardiologie infantile», a-t-il ensuite expliqué. L'état déplorable qui caractérise les établissements sanitaires en Algérie a été également abordé. «Pour illustrer l'état lamentable de nos hôpitaux et structures sanitaires, je cite le CHU Mustapha-Pacha que je qualifie de «garage énorme», alors qu'il ne doit recevoir que des cas précis et spéciaux de malades. L'état dégradé des infrastructures, les mauvais services, l'insalubrité, la mauvaise qualité des repas pour les malades et le personnel, la dégradation des lieux et du matériel, l'insécurité sont des choses à revoir en urgence. 337 milliards de dinars seront consacrés à la santé en 2017, on espère que les dépenses seront rationnelles», a déploré le professeur Berkani. Enfin, ce dernier espère la tenue d'un Conseil des ministres réservé à la santé.

■ Khaled H.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Convention Sonatrach - Enseignement supérieur

Le groupe Sonatrach, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont signé, hier à Alger, une convention-cadre dans le domaine de la recherche et le développement. Le document a été co-paraphé par le directeur central de la recherche et développement de Sonatrach, M. Azzedine Adjeb, et le directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Hafid Aourag. Cette convention permettra l'échange d'expertise scientifique et technologique, la réalisation conjointe de projets de recherche-développement et d'innova-



tion, ainsi que la mutualisation des moyens comme les laboratoires, les équipes de recherche et l'organisation commune d'évène-

ments scientifiques, auxquels participeront des experts des deux parties, explique Sonatrach dans un communiqué. Pour rappel, ce groupe pétrolier public a signé, en juillet dernier, des conventions-cadres avec l'École nationale polytechnique, et l'École nationale supérieure de management. Ces conventions-cadres permettent aux activités et filiales de Sonatrach de bénéficier de l'expertise et des moyens de ces deux grandes écoles, notamment la prise en charge des travaux d'études et de recherche-développement, et l'intervention des enseignants-chercheurs de ces deux écoles dans l'expertise et le conseil auprès des structures du groupe Sonatrach. **APS**

FUITE DES CERVEAUX

Près de 10 000 médecins algériens exercent en France

● Selon le docteur Bekkat Berkani Mohamed, président du conseil national de l'Ordre des médecins algériens, l'exil des praticiens algériens est justifié par le manque de considération



Au-delà des besoins matériels, l'atout humain est primordial pour espérer développer une médecine de qualité

PHOTO J. R.

Il y aurait quelque 10 000 médecins qui ont préféré s'installer et exercer en France. Cette déclaration faite par le docteur Bekkat Berkani Mohamed, président du conseil national de l'Ordre des médecins algériens, invité du forum d'El Moudjahid, est justifiée par le manque de considération dont font l'objet les médecins en Algérie. Selon ses propos, la santé n'a pas la place qu'elle mérite. «Elle devrait être la préoccupation des autorités non pas en besoins matériels mais au-delà, explique-t-il. Il faut qu'il y ait un Conseil des ministres spécialement dédié à la santé, la formation, l'accès aux soins, les moyens humains pour avoir une feuille de route du secteur. Elle s'avère importante étant donné qu'il n'y a pas un état des lieux réel.» Concernant le projet de loi sanitaire, le D^r Bekkat Berkani revient sur le nombre important de réserves relevées par son instance. «Nous avons émis plusieurs réserves, mais nous n'avons pas consulté le brouillon de ce projet de loi afin

de constater si elles ont été prises en considération ou pas. Parmi les choses qui doivent absolument être incluses dans ce nouveau texte, s'il on veut lui assurer une pérennité d'au moins 10 ans, l'agence du médicament. Il faut justement que cette nouvelle loi revoie dans le détail toutes les prérogatives de cette instance afin que sa décision soit décisive et irrévocable. Il faut également consacrer un chapitre à la prévention et lui créer un véritable office. Ce dernier doit réellement contrôler tous les éléments qui peuvent conduire à des maladies, à savoir l'environnement, la nature et la composition des aliments, et rendre, à travers un véritable travail de vulgarisation, l'information disponible à toutes les franges de la société», ajoute-t-il. Même si, pour lui, cette nouvelle loi encore en phase de projet est très évolutive en s'intéressant à la santé mentale, pénitentiaire et à l'interruption volontaire de grossesse, elle doit absolument être axée sur les mécanismes à même de rétablir la confiance des citoyens dans

les établissements sanitaires publics. Il faut également, selon le D^r Bekkat Berkani, revoir la carte sanitaire, revenir vers les secteurs sanitaires qui existaient dans le temps et assurer une meilleure décentralisation de la décision. Il est obligatoire qu'il y ait un organisme de veille sanitaire qui serait le «journal officiel» des maladies transmissibles et non transmissibles, qui prendrait en charge la veille sur la bonne pratique des soins, dont le calendrier des vaccinations, et sera habilité à faire des déclarations pour assurer et rassurer le grand public quant à la propagation des maladies. Toutefois, le D^r Bekkat Berkani considère inacceptable le fait qu'un grand chapitre de 40 articles soit intégralement consacré aux dispositions pénales pour les médecins et les personnels soignants : «Le code pénal est assez riche pour que ses dispositions soient claires et applicables à tout le monde.» Il remet également en question la formation des médecins qui ne répond pas aux besoins ainsi que celle des formateurs. Il estime qu'il

n'y a pas assez de formateurs pour le flux important d'étudiants en médecine. Il préconise l'obligation d'instaurer une sorte de concours aux bacheliers ayant une forte moyenne pour qu'il y ait une «élite de médecins» et les obliger à suivre une formation en langues française et même anglaise pour assurer le minimum d'apprentissage et de compréhension. L'invité d'El Moudjahid a évoqué le relationnel médecin/patient et médecin avec sa hiérarchie en mettant l'accent sur l'obligation d'ouvrir le dialogue avec les éléments du secteur public.

Tout en condamnant les erreurs médicales, le D^r Bekkat Berkani incite l'Etat à prendre en charge les dédommagements préalables et la réparation des erreurs. «Le secteur privé doit être complémentaire mais ne doit en aucun cas brouiller le travail du secteur public. Les honoraires ne doivent pas être fixés par la loi. Il faut qu'il y ait une fourchette générale, mais pas imposer des tarifs. Nous n'assurons pas un service commercial», conclut-il.

Asma Bersali

LA GRILLE D'ÉVALUATION DU RÔLE DU CHEF DE SERVICE DANS LES CHU EST-ELLE SCIENTIFIQUEMENT VALIDE ET FIABLE ?

Que disent les évidences scientifiques ?

En tant que praticien du domaine de la santé et soucieux d'évaluation, je voulais me prononcer, devant cette panique, sur la validité interne et externe ainsi que la fiabilité de cette grille d'évaluation finalisée. Quelle est sa pertinence ou son apport positif au système de soins ?

Peut-elle faire la différence ? A-t-elle une valeur ajoutée dans la promotion de la santé ? Trouve-t-elle la légitimité auprès de la communauté scientifique et de la société savante ? La négociation envisage des solutions gagnant-gagnant pour les deux parties en position de divergence. Le but est de minimiser les risques d'échec et de maximiser le bénéfice par le choix de meilleures procédures qui nous emmène à synthétiser et finalement adopter des règles efficaces.

Je ne doute pas de la bonne intention des efforts déployés pour élaborer cette grille qui s'avère contestée comme sélective, inéquitable et ne donne pas des chances égales aux candidats car les opportunités ne sont pas ouvertes pour tous et toutes. Je note le manque de clarté dans la définition des termes de la norme utilisée et l'ambiguïté dans l'attribution de poids de notation ce qui affecte sa validité et sa fiabilité. D'autre part, l'humanisation des soins n'a pas été prise en considération d'autant plus que les représentants des organismes sociaux n'ont pas été consultés.

Le point de départ de mon analyse stratégique du système de soins réside dans ses attentes de globalité, universalité, pertinence, accessibilité, continuité et efficacité. Pour ce faire, le poste de chefferie est une position d'exercice de pouvoir et de changement afin d'améliorer et noter la différence prépost de l'intervention exercée par le nouveau chef ou leader.

Dans un souci de développement de leadership organisationnel, on pourra se poser la question : Quels sont les atouts que le candidat doit s'approprier afin d'accomplir sa mission et s'orienter vers des résultats attendus ?

Il est temps que les acteurs du système de santé et des CHU s'ouvrent l'esprit et essaient de se référer aux bonnes pratiques évaluatives basées sur les évidences scientifiques pour développer leurs compétences et réussir le développement du pays et l'amélioration des services de santé qui aura un impact sur le bien-être de la population dans son environnement.

Je propose les caractéristiques de performance à acquérir selon le cadre de leadership dans les CHU

- Établir des orientations, clarifier la mission, partager la vision et les objectifs fondés sur les attentes élevées des étudiants et du personnel. Améliorer les programmes d'études et d'enseignement. Assurer une orientation académique et pédagogique cohérente en termes de normes de curriculum, de pratiques pédagogiques, des priorités en matière de perfectionnement professionnel et des outils d'évaluation axés sur l'accomplissement de la mission, de la vision et des objectifs de l'organisation
- Améliorer le processus organisationnel pour soutenir les meilleures pratiques
- Améliorer le perfectionnement professionnel en cours d'emploi et l'accessibilité à tous les membres de l'organisation (formations, stages etc.)

- Assurer le leadership professionnel au niveau des CHU et université et adopter une approche axée sur les postures de santé et de formation. Avoir une capacité d'influence, de communication et de faire face au stress. Prendre soin de son équipe, montrer le respect, être un modèle de responsabilité, d'intégrité, de compétence et de confiance en effectuant ses tâches
- Assurer l'impartialité et être redevable (accountability, impartialité) et développer un sens d'imputabilité chez le personnel.
- Assurer l'harmonisation continue et l'efficacité des objectifs, des stratégies, des structures et des ressources (budget, structures, procédures, compétences du personnel) pour améliorer les

“ Cette pratique du leadership dans les structures de santé consiste à exercer une influence sur les membres de l'organisation et les intervenants dans le but de définir et de réaliser le mandat, la vision et les objectifs de la tutelle. Les leaders s'inspirent des ressources personnelles en leadership pour mettre en œuvre les pratiques de leadership de manière efficace ”

pratiques pédagogiques et professionnelles selon les objectifs de santé et de bien-être.

Ces cinq missions à accomplir par le chef de services sont les piliers et les critères de succès. Ils aident à améliorer les axes du système de santé et du système de soins en Algérie concernant la prise en charge adéquate du malade et de la population.

Cette pratique du leadership dans les structures de santé consiste à exercer une influence sur les membres de l'organisation et les intervenants dans le but de définir et de réaliser le mandat, la vision et les objectifs de la tutelle. Les leaders s'inspirent des ressources personnelles en leadership pour mettre en œuvre les pratiques de leadership de manière efficace. Ci-joint les ressources nécessaires pour un leader dans l'exercice de ses fonctions.

Les Ressources personnelles en leadership exécutif ou opérationnel d'un chef de service se résument en :

- 1-Ressources cognitives : ce sont les connaissances propres au domaine, capacité de résolution de problèmes. C'est la pensée systémique ou prévoyance pour améliorer la collaboration des personnes et de l'équipe. En plus de la connaissance de pratiques efficaces en vigueur dans les CHU et l'université ayant une incidence directe sur l'apprentissage des étudiants et la santé des malades.
- 2-Ressources sociales : perception des émotions, gestion des émotions et réactions émotives appropriées (intelligence émotionnelle).
- 3-Ressources psychologiques : la positivité, auto-efficacité et résilience. C'est la proactivité qui est un état motivationnel qui prédispose le leader à entreprendre "une action tournée vers l'avenir pour changer et améliorer une situation".

- Quels sont les rôles et les qualités d'un chef de services de CHU ?
- Quelques rôles sont à souligner dans le but d'efficacité.
- Leader, enseignant et formateur avec des compétences académiques, enseignement et recherches. Assure un perfectionnement professionnel pour soi et pour son équipe. Publications.
- Gestionnaire d'interfaces avec efficacité et efficacité orientée sur les résultats grâce à une prise de décisions éclairées. Nouer des relations, bâtir une culture de collaboration et partager les responsabilités, les innovations et les pratiques d'intelligence émotionnelle avec son équipe. Agir avec proactivité et avec une perspective systémique, les valeurs, les pratiques, l'expertise et relève les défis.
- Dispensateur de soins de haute qualité basés sur les meilleures pratiques et les évidences scientifiques. Assurer l'humanisation des soins etc.

- Étant donné que la grille d'évaluation des candidats au poste supérieur de chef de service hospitalo universitaire est un outil utilisé dans un but de choisir le candidat avec des compétences (en leadership, en gestion et en dispensation de soins humanistes) afin d'améliorer les services de santé, les critères objectifs adoptés doivent mesurer les résultats escomptés qu'on veut atteindre. L'évaluation normative doit définir et clarifier la norme à utiliser et qui servira d'indicateurs de mesure par la suite. Cette pratique n'a pas été respectée lors de la production de ce travail ardu, ce qui met en doute sa validité et sa fiabilité.

- L'analyse de cette grille actuelle a suscité des questions autour de son équité. Est-elle vraiment équitable dans l'égalité d'accès aux opportunités ? Y a-t-il des critères doublés qui mesurent la même compétence comme dans l'exemple de la formation de plus de 30 jours et la formation continue ou dans la notation des comités ou dans la partie D) qualifications et bonifications (postes supérieurs) ?
- On constate que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) a émis des critères valant 87 points au total, si l'on exclut l'expérience en enseignement (un point par année) et l'intervention en enseignement dans le cadre de parrainage etc. (1,5 point par année) par contre, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH) a émis 64 points au total pour 12 critères, si l'on exclut les activités de santé (un point par année). On découvre que seulement trois critères moins pertinents sur 12 (25%) totalisent 40 points de 64 donc (62,5%) du total sont attribués aux activités de jumelage, de télémédecine et de consultations externes. Est-ce raisonnable ?

Sachant que la participation aux opportunités de télémédecine (12 points) ou aux opérations de jumelage (16 points) ou externalisation des consultations spécialisées (8 points) leur notation semble inappropriée (62,5% du total des points). De plus, ces activités ne sont pas accessibles à tous et n'ont pas été mises à la disposition de l'ensemble des candidats potentiels. Le poids attribué à ces trois critères sur 12 semble exorbitant comparativement à la participation aux projets de recherche (3 points) ou publication d'articles scientifiques (6 points). Donc, une recherche qui dure 3 années équivaut à deux missions de jumelage. Dans le cas du critère de jumelage, le nombre de missions dans une durée d'une année n'a pas intentionnellement été précis et limité contrairement aux deux autres critères.

Je me demande combien de missions pour le jumelage pourrait se faire par mois ? Cela semble intentionnel et y est inacceptable dans une communauté scientifique, ce qui mérite une critique constructiviste à accepter par la tutelle et ainsi agir en conséquence. Pour plus de clarifications, la note pour les deux autres critères, projet de télémédecine et de consultations externes, ont été précis et limités à 2 points par année. Par contre, celui du jumelage a été laissé injustement. Malheureusement, la même règle pour la note d'évaluation de ces missions de jumelage doit être respectée, corrigée et précisée incessamment bien avant l'évaluation des dossiers.

Un autre exemple de débalancement dans la notation est qu'on donne (5 points) pour un directeur de thèse et (0 point) à un collaborateur de thèse, sachant que seul un chef de service se donne le droit d'être directeur d'une thèse. Cette pratique n'encourage pas la collaboration et le partage du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Par ailleurs, on attribue (2 points) à un expert de projet de thèse et (0 point) au membre de jury de thèse. Est-ce cette pratique encourage l'évolution de la recherche et du savoir ?

Par ailleurs, cette grille ne donne aucune importance à la qualité de la production des travaux scientifiques d'engurgiter et de recherche pertinents dans leur dimension internationale. Elle se contente de la quantité, ou de la disponibilité de télémédecine ou de la fréquence des missions pour le jumelage sans demander objectivement les extrants spécifiques au candidat et quelle est sa contribution exacte au projet, sa valeur ajoutée à l'avancement du projet ou ce qu'il a réalisé etc., ou bien il a été un mentor ou un apprenant à la recherche d'expérience.

Cette grille réfère à des normes établies selon un ancien modèle et devra inclure des critères d'analyse évaluative Smart qui prennent en

considération la qualité des services rendus à la population par chaque candidat.

On doit demander un papier de participation qui devra être accompagné par une production qui a fait la différence entre l'état de santé passé et l'état de santé actuel des bénéficiaires selon des indicateurs mesurables.

Je constate que les points de notation attribués aux critères par le MSPRH sont proportionnellement plus exagérés et démesurés relativement à ceux du MESRS. Est-ce que cela est équitable ? La discordance est évidente ! Si l'on compare une mission d'expertise mandatée par le MESRS, ça vaut 2 points avec un maximum de 4 points, hélas ! Une mission de jumelage vaut 2 points avec un maximum de 16 points (MSPRH).

D'autres questions d'évaluation sont à débattre lors d'une réflexion sur l'élaboration de grilles d'évaluation :

- Comment identifier les rôles et qualités d'un chef de service de CHU dans le but de maximiser l'efficacité et l'efficience et répondre ainsi aux attentes des malades en termes d'amélioration de santé et de bien-être ?
- Quelle est la pertinence de cette nouvelle grille ?
- Répond-elle aux aspirations des candidats ?
- Est-elle équitable ?
- Est-elle valide et fiable ?

“ Il est temps que les acteurs du système de santé et des CHU s'ouvrent l'esprit et essayent de se référer aux bonnes pratiques évaluatives basées sur les évidences scientifiques pour développer leurs compétences et réussir le développement du pays et l'amélioration des services de santé qui aura un impact sur le bien-être de la population dans son environnement. ”

• Donne-t-elle des chances et des opportunités égales à tous les candidats ?

- A-t-on donné un délai suffisant pour permettre un large consensus sur l'adaptation des critères et des points attribués ?
- Est-elle cohérente avec les rôles et les qualités requis du nouveau chef ?
- A-t-on évalué les candidats à la chefferie selon leur habilité à assumer leur rôle de leader, formateur, dispensateur de soins et de gestionnaire ?
- A-t-on considéré les 5 missions ou piliers du cadre de leadership en santé (CLS) ?
- Quels sont les objectifs spécifiques de cette grille ?
- Quelles en sont les attentes ?
- Quelle est la valeur ajoutée de cette grille en termes de solutions aux problèmes de santé actuels en Algérie tels que l'humanisation des soins ?
- Quelles sont les améliorations à apporter lors de la prochaine étape ?
- Que faut-il changer ou améliorer ?

En conclusion Suite à mon analyse, cette nouvelle grille qui semble discordante dans la notation entre les deux ministères est bien loin d'un processus scientifique d'élaboration de grilles valides et fiables. Je déplore le manque de clarté, le manque de déh du leadership émergent, la sélectivité, l'incohérence, l'attribution de points inégale et inéquitable aux variables de mesure des compétences ainsi que l'exclusion d'un facteur pertinent "l'humanisation des soins".

D. H. A.
(*) EXPERT EN SANTÉ ET ÉDUCATION

UNIVERSITÉ MOHAMED-LAMINE-DEBAGHINE (SÉTIF 2)

Le Syndicat dénonce une mauvaise gestion

Dans un communiqué adressé à l'administration rectorale, dont nous détenons une copie, le syndicat appelle les responsables de l'université à assumer leurs responsabilités quant aux dépassements constatés dans l'établissement.

Le Syndicat national des enseignants universitaires (SNEU) affilié à l'UGTA, de l'université Mohamed Lamine-Debaghine (Sétif 2) a dénoncé, lors d'une assemblée tenue mercredi dernier, la mauvaise gestion administrative et pédagogique de ladite université. En effet, dans un communiqué adressé à l'administration rectorale, dont nous détenons une copie, le syndicat appelle les responsables de l'université à assumer leurs responsabilités quant aux dépassements constatés dans l'établissement. *"La mauvaise gestion a fait l'objet dernièrement de plusieurs articles de presse écrite et électronique. Ainsi, un article scientifique publié dernièrement a critiqué le mauvais management de l'université"*, indique le document. Le syndicat a dénoncé également l'indifférence des responsables quant aux conditions pédagogiques. *"Les facultés et départements n'assurent pas l'impression des copies de cours. Les étudiants sont contraints de les acheter en librairie, à l'extérieur"*, diront les rédacteurs de ce communiqué. Et d'ajouter : *"Le recrutement des nouveaux enseignants se fait de façon anarchique. On a recruté 9 maîtres-assistants pour le département des sciences politiques qui compte peu d'étudiants au moment où on a refusé un transfert interne à un docteur de la même spécialité"*.



"L'autre point évoqué par le communiqué du syndicat concerne les stages. En effet, les critères d'octroi des stages aux enseignants sont sérieusement mis en doute par le syndicat. Outre la non transparence de cette opération, les enseignants bénéficiaires des stages à l'étranger sont contraints de présenter une lettre de participation dans une activité scientifique après le

stage", précise le document. Quant à la revue, les rédacteurs du document critiquent le fait que sa gestion soit confiée à l'administration rectorale. Le SNEU a évoqué aussi les préoccupations sociales des enseignants de l'université. Le logement vient en premier lieu et le syndicat s'interroge sur le pourquoi du gel du dossier de 150 logements de fonction et le quota de 50

logements dans le cadre du partenariat entre le ministère de l'Habitat et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Le dernier point cité est le retard pris pour régler des dossiers financiers des enseignants (promotions, échelons, heures de vacation...).

A. LOUCIF

CONTESTATION GÉNÉRALE À LA FACULTÉ DE MÉDECINE D'ORAN

Grève, sit-in et blocage des examens

Si les étudiants en chirurgie dentaire étaient en grève hier pour réclamer l'application de l'instruction sur leur nouvelle catégorie, les maîtres assistants ont décidé de bloquer les examens jusqu'à perception de leurs arriérés de salaire.

Rien ne va plus à la faculté de médecine d'Oran (ex-Inesm) où, dans la journée d'hier, l'exaspération semblait n'avoir épargné que peu de personnes entre le sit-in et la grève des étudiants en chirurgie dentaire, les maîtres assistants qui, à leur tour, protestent et bloquent les examens, et ce, sans oublier les étudiants en pharmacie qui en sont à plusieurs semaines de grève également. Une situation délétère et une déliquescence dans la gestion locale et au niveau des ministères de tutelle (santé et enseignement supérieur) qui ont pour conséquence, aujourd'hui, ce ras-le-bol généralisé. Ainsi, les étudiants en chirurgie dentaire, qui entamaient hier leur quatrième jour de grève, ont observé un sit-in de protestation devant l'enceinte de la faculté.

Ils étaient près d'une centaine, qui brandissaient des banderoles pour demander aux pouvoirs publics d'assumer et de respecter "leurs promesses", à savoir le rejet de "l'injustice", en scandant : "Solidaires les étudiants". Bien déterminés à poursuivre leur mouvement, alors qu'ils viennent d'entrer en période d'examens, ce sont les délégués des protestataires qui se sont exprimés pour nous. "Les étudiants en médecine dentaire ont demandé lors des grèves de 2011 de passer de la catégorie 13, c'est-à-dire bac+5, qui est celle des paramédicaux par exemple, à la catégorie 16. Celle-ci, selon la ré-



glementation, prévoit un bac+6, donc c'est ce qui s'est passé, on nous a ajouté une année d'études avec le changement total des programmes et désormais un diplôme de 'doctorat en médecine dentaire' obtenu en 6 ans." Mais alors que la première promotion doit sortir cette année, cette catégorie 16 ne leur a tou-

jours pas été octroyée comme le dénoncent les jeunes étudiants. "Le dossier est passé par le ministère de l'Enseignement supérieur qui a donné son accord et se retrouve ballotté maintenant entre la Fonction publique et la santé. On ne veut plus se contenter des promesses et nous exigeons un écrit officialisant la catégorie 16

pour tous les docteurs en médecine dentaire", lâchent nos interlocuteurs. À noter que c'est là une situation quasi identique pour les étudiants en pharmacie en grève, eux aussi, faut-il le rappeler.

Et c'est dans ce contexte de grève que les maîtres assistants ont, à leur tour, décidé d'entrer en grève et de bloquer les examens pour remettre sur le tapis le non-paiement de 8 mois d'arriérés de salaires qu'ils attendent depuis 18 mois. Cette situation, contrairement à la précédente, est un problème purement local, puisque "le budget spécial réservé aux rappels a tout simplement disparu, transféré à d'autres facultés", expliquent les maîtres assistants de la faculté de médecine.

Pour eux, la situation est d'autant plus condamnable que des instructions fermes ont été données par le Premier ministre, le ministère des Finances pour régler dans les plus brefs délais les arriérés de salaires de 155 enseignants. Un télex daté du 25 octobre 2016, émanant du ministère des Finances et faisant référence à une instruction du Premier ministre du 2 octobre 2016, donne instruction pour régulariser la situation. Hier, les représentants des maîtres assistants enseignants désignaient coupables les responsables, "la faculté et le rectorat puisqu'ils ont procédé au transfert du budget qui devait servir à payer nos arriérés de salaire".

D. LONKA

PANNE GÉNÉRALE DES RADIATEURS, ABSENCE D'EAU CHAUDE, REPAS INCOMPLETS...

Débrayage à la cité universitaire de jeunes filles Revoil du Ruisseau

Une grève ouverte, entamée depuis le 5 janvier dernier, se poursuit à la cité universitaire Mohamed-Yousfi (ex-Revoil) du Ruisseau, à Alger. Cette action de protestation a été initiée par les résidentes de la cité U, étudiantes dans de grandes écoles algériennes, à savoir : l'École nationale supérieure d'informatique (ESI, ex-INT), l'École polytechnique d'architecture et d'urbanisme (Epau), l'École préparatoire des sciences et techniques d'Alger, l'École nationale polytechnique et l'École nationale des sciences et technologies.

Dans un communiqué parvenu hier à la rédaction, les grévistes dénoncent la dégradation des conditions de vie sur les lieux de l'hébergement, citant la "panne générale des radiateurs et des chauffages de la cité" qui, malgré le froid, dure depuis le début de la saison hivernale. Les résidentes de la cité universitaire Mohamed-

Yousfi alertent, en outre, sur l'absence d'eau chaude "depuis le retour des vacances", sans qu'aucune explication leur soit donnée. À cela viennent se greffer d'autres dysfonctionnements et insuffisances, à l'exemple de la "dégradation importante des repas" servis au restaurant de la cité, se traduisant par un "manque d'hygiène" et des "repas incomplets et imangeables", la coupure "intentionnelle" du réseau Internet, depuis un mois, privant ainsi la majorité des résidentes, qui préparent "leurs masters ou leurs projets de fin d'études", d'un outil de travail, ainsi que que le "manque d'hygiène" dans les douches et sanitaires. Le communiqué fait état aussi de la "panne" d'ascenseurs qui dure déjà depuis trois ans et de l'absence d'un "médecin de garde" et d'une ambulance au niveau de la cité universitaire, ainsi que du phénomène de "maltraitance et (de) non-respect de la part du personnel de la cité

envers les étudiantes". Les signataires du document précisent que cette grève organisée "pacifiquement" avait pour "seul but de pouvoir discuter avec la direction" des problèmes posés sur les lieux de l'hébergement et des revendications à satisfaire.

La résidence universitaire Mohamed-Yousfi n'est pas à sa première contestation. Les résidentes venues des quatre coins du pays et étudiant dans de grandes écoles avaient déjà attiré l'attention de l'administration "à plusieurs reprises" sur la mauvaise qualité de la restauration. Aujourd'hui, la situation semble connaître un nouvel épisode.

Mais au lieu d'un rapprochement avec les responsables de la direction, voire d'un dialogue, les étudiantes résidant à la cité universitaire Mohamed-Yousfi ont été "complètement ignorées par la directrice" du site et ont eu droit à une avalanche d'"insultes" et au "manque de

respect de la part d'un des agents de la cité". Plus encore, le communiqué rappelle qu'avant-hier (dimanche 8 janvier), les parents de plusieurs étudiantes grévistes ont reçu un appel téléphonique de "la direction" de la cité universitaire, en se faisant passer pour la police ou la Gendarmerie nationale, proférant de "fausses accusations" à l'encontre des contestataires, avec pour argument le fait que les étudiantes sont à l'origine de la "détérioration de biens publics", et de convoquer les parents à se présenter le lendemain sur les lieux de protestation.

Les signataires du communiqué font enfin remarquer que l'action qu'elles ont initiée, bien qu'elle soit faite "actuellement au détriment de (leurs) études", s'est imposée d'elle-même, en raison de "la gravité et (de) la dégradation quotidienne de la situation".

H. AMEYAR

7^e COLLOQUE NATIONAL SUR LE TOURISME À BOUIRA

Le secteur n'a pas atteint les 4% du PIB

Un colloque national sur les facteurs et les défis de l'investissement dans le secteur du tourisme s'est tenu, hier, à l'université Akli-Mohand-Oulhadj de Bouira. Plusieurs communications, au menu de cette rencontre, analysent le secteur qui n'arrive pas à s'imposer malgré les grandes potentialités que recèle le pays. D'ailleurs, les différents intervenants étaient unanimes sur la nécessité de booster ce secteur et de mettre en place les mécanismes nécessaires pour sa relance, freinée auparavant par une politique basée sur la rente pétrolière. Un secteur stratégique, car selon les statistiques internationales, il dépasse, par

exemple, de 7 fois les rentrées de l'industrie automobile. Une politique adoptée par nombre de pays et qui a conduit le secteur à participer à hauteur de 9,8% du PIB. En Algérie, il n'a pas atteint les 4%. En 2015, les recettes du tourisme dans le monde ont atteint 2 400 milliards de dollars. Pour l'Algérie, elles sont estimées à 450 millions de dollars. La défaillance dans ce secteur a été décortiquée par ces spécialistes. Le doctorant Bousmaha Mohammed de l'université d'Oum El-Bouaghi s'est attardé sur la problématique de l'investissement dans ce créneau d'activité en Algérie, en prenant comme exemple la wilaya de Jijel. "La politique touristique a échoué au

vu de l'absence d'une stratégie nationale. Nous constatons un manque cruel de personnel compétent, l'absence de la culture du tourisme chez la population, la problématique du change. Il faut une valorisation des richesses naturelles et du patrimoine matériel", a-t-il préconisé après son constat.

Dans le même ordre d'idées, la représentante du secteur du tourisme a établi un diagnostic sur le patrimoine national, qui reste sous-exploité. Elle citera le Tassili qui peut recevoir jusqu'à 5 000 touristes/an, ainsi que les ruines romaines dans différentes wilayas, à l'instar de la ville antique d'Auzia (Sour El-Ghozlane), de Bordj Hamza, de la tombe

de Takfarinas et des mosquées datant de l'époque ottomane dans la wilaya de Bouira. En matière d'infrastructures, la wilaya dispose de structures hôtelières d'une capacité de 1 064 lits et de 16 agences de voyages. En perspective, 5 nouvelles zones d'extension touristique (ZET) sont prévues, mais ce n'est pas pour cela que nous pouvons dire qu'il y a une grande affluence touristique, à l'exception de Tikjda. Pour le Pr Mouloud Hachman de l'université d'Alger, il faut une grande planification afin d'avoir une vision et une approche, tout en appelant à se référer à la politique adoptée par les pays voisins, et de prendre comme modèle l'Égypte connue pour son

tourisme grâce, notamment, aux pyramides. La qualité du service est également mise à l'index. Il est suggéré de la réhabiliter par la formation afin de la relever au niveau international. Et de citer "l'exemple de la gestion d'un hôtel à Constantine par une équipe de spécialistes étrangers qui a porté ses fruits". L'investissement privé dans le secteur reste l'un des atouts majeurs qui pourra le redynamiser, tel est le thème abordé par Abdelhafid Meskine de l'université de Jijel. "La communication a un rôle primordial pour faire connaître les richesses d'un pays, malheureusement en Algérie, elle est absente", constate-t-il.

A. DEBBACHE

UNIVERSITÉ DE GHARDAÏA

Réception de deux nouveaux instituts

LES deux nouveaux instituts réceptionnés, en ce début d'année 2017 par l'université de Ghardaïa, ont permis d'améliorer «*sensiblement*» les conditions pédagogiques, a-t-on appris lundi auprès de cette institution de l'enseignement supérieur.

Ce nouvel apport infrastructurel d'une capacité de 2 000 places pédagogiques est dédié à l'institut des sciences sociales et à l'institut des activités sportives (1 000 places chacun), a-t-on indiqué lors d'une visite de ces structures. Réalisées sur le site de la zone dite «des sciences», à la sortie sud de Ghardaïa et mitoyen à l'actuelle université, pour un coût de plus d'un (1) milliard DA, ces nouvelles structures comprennent, outre des blocs administratifs, quatre auditoriums de 300 places chacun, 24 salles de cours, huit autres pour les travaux dirigés, deux bibliothèques ainsi que des locaux techniques et des espaces d'activités culturelles et cyberespaces, a précisé le directeur des équipements publics de la wilaya, Fouad

Aïssi. Le nouvel institut des activités sportives abrite un ensemble de structures et de dépendances, notamment une salle de sport, trois stades pluridisciplinaires ainsi qu'une piscine et des bassins d'initiation pour permettre aux étudiants de cet institut sportif de Ghardaïa d'acquies des connaissances en la matière et la possibilité de poursuivre leur projet sportif de haut niveau, tout en s'engageant dans un projet conduisant à la réussite professionnelle, a-t-on expliqué. D'une capacité de 1 000 places pédagogiques, cet institut des activités sportives est conçu selon une architecture moderne conforme aux concepts de durabilité et d'économie d'énergie, et proposant toutes les commodités nécessaires aux étudiants. Afin de permettre à ses étudiants de confronter la formation pratique et de perfectionnement, cet institut a également intégré un écosystème qui englobe le complexe omnisport de Noumerate, notamment le stade en gazon synthétique et la piscine olympique. Ces nou-

velles structures pédagogiques seront renforcées prochainement par un restaurant universitaire central d'une capacité de 800 couverts, dont les travaux de réalisation sont à 80%, selon M. Aïssi. Elles permettront, tout en renforçant les structures de l'université de Ghardaïa, d'améliorer les conditions pédagogiques des étudiants, d'alléger la pression sur l'occupation des classes et autres amphithéâtres et de consolider les compétences de l'encadrement pédagogique, a-t-il ajouté. L'université de Ghardaïa accuse actuellement un déficit en structures, ne permettant pas de répondre aux besoins pédagogiques et d'hébergement croissants des étudiants dont le nombre ne cesse d'augmenter, passant de près de 200 étudiants en 2004 à plus de 12 000 actuellement, signale-t-on. Pour répondre aux besoins pressants en matière de places pédagogiques, les pouvoirs publics ont lancé, en 2011, un projet de réalisation d'un pôle universitaire de 6 000 places pédagogiques, d'une résidence de 2 000

lits avec toutes les commodités ainsi qu'un restaurant central universitaire de 800 couverts. Ce projet a pris du retard, en raison notamment de problèmes de manque d'entreprises de réalisation et de main-d'œuvre spécialisée, amenant les services de la direction des équipements publics à répartir ce projet entre plusieurs petites entreprises locales privées. L'université de Ghardaïa a accueilli ses premiers étudiants, en 2004-2005, en tant qu'annexe de l'université d'Alger, avant de devenir un centre universitaire durant l'année 2005-2006 et d'être élevée au rang d'université en 2012. Elle a donné lieu à la promotion, depuis sa création, de 7 000 diplômés. Son ouverture a permis l'allègement de la pression sur les différentes universités du Sud du pays, et offert aux nombreux étudiants de la région de Ghardaïa, en particulier les filles, la possibilité de poursuivre leur cursus universitaire.

Les maîtres assistants réclament huit mois de salaires impayés **Arrêt de cours et boycott des examens à la faculté de Médecine**



Houari Barti

Le conflit opposant les maîtres assistants de la faculté de Médecine d'Oran à leur administration, à cause des huit mois de salaires impayés, a connu, hier, une nouvelle tournure, suite à la décision de bloquer les cours et le déroulement de l'ensemble des examens, à la faculté, a-t-on appris, auprès des grévistes, qui ont observé, hier, un nouveau sit-in, à la faculté, le troisième du genre depuis le début du conflit.

Les maîtres assistants ont décidé de lever d'un cran leur contestation, accentuant, ainsi, la pression sur l'administration, qui selon des sources concordantes « risque de ne pas pouvoir satisfaire les revendications des grévistes, avant juin 2017. »

A moins, bien évidemment, d'une intervention franche et directe de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, appelé par les enseignants

chercheurs à dépêcher une commission d'enquête pour mettre toute la lumière sur l'usage qui a été fait du budget de 11,7 milliards de centimes, débloqués début décembre dernier et, surtout pourquoi n'a-t-il pas servi à régler les salaires impayés des enseignants chercheurs. Des questionnements qui sont, selon les maîtres assistants, tout à fait légitimes quand on sait que deux correspondances, envoyées par le ministère des Finances aux chefs d'établissements universitaires, leur avaient donné instruction ferme à procéder au paiement de ces arriérés de salaires. Ainsi, il est fait mention d'un premier téléx datant du 25 octobre 2016, émanant de la direction générale du Budget et de la direction générale de la Comptabilité, relevant du ministère des Finances, à l'adresse des contrôleurs financiers, trésoriers et comptables, placés, notamment, auprès des wilayas et des établissements d'Enseignement supérieur. Le téléx en question qui fait

référence à l'instruction du Premier ministre, datant du 2 octobre, autorise « les gestionnaires des établissements d'enseignement universitaires (universités, facultés, centres universitaires, écoles hors université) à procéder aux engagements et au paiement des salaires et aux accessoires de salaires ainsi que les charges sociales y afférentes », des personnes desdits établissements, « au-delà du plafonnement fixé et ce, en attendant le relèvement du seuil du plafonnement des crédits ».

La deuxième correspondance à laquelle il est fait référence est une note, datant du 27 octobre 2016, envoyée par le ministère des Finances, direction du budget et des moyens, à l'adresse des chefs d'établissements d'Enseignement supérieur. Dans ce document, ces derniers sont, également, appelés à procéder « au paiement des salaires et accessoires des salaires ainsi que les charges sociales afférentes, au-delà du plafonnement des crédits ».

Ghardaïa : réception de deux nouveaux instituts universitaires



Les deux nouveaux instituts réceptionnés en ce début d'année 2017 par l'université de Ghardaïa ont permis d'améliorer «sensiblement» les conditions pédagogiques, a-t-on appris hier auprès de cette institution de l'enseignement supérieur. (Photo > D. R.)

Archéologie

Opération d'évaluation du site Tobna

→ Une équipe d'archéologues du Centre national de recherche en archéologie (CNRA) de l'université Alger 2, a entamé une opération d'évaluation du potentiel archéologique du site Tobna, situé à la daïra de Barika dans la wilaya de Batna, a-t-on appris dimanche du directeur de la Culture.

Programmée du 5 au 9 janvier courant, cette opération, présidée par le Pr Mohamed El-Mostefa Filah, permettra de mieux connaître le site et de localiser les zones qui seront ciblées par les fouilles archéologiques, devant être lancées à la fin du mois de mars prochain, a précisé Omar Kebour.

Cette initiative s'inscrit dans le

cadre d'un projet scientifique approuvé par le ministère de la Culture, représenté par l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBEC) a ajouté la même source précisant que cette opération de fouilles sera réalisée par le laboratoire national des sciences archéologiques et du patrimoine de l'université Alger 2 en collaboration avec la direction locale de la Culture.

Le site archéologique Tobna bénéficie pour la première fois d'un projet scientifique à long terme, réparti sur plusieurs étapes (4 à 5 mois) a signalé M. Kabbour, soulignant que toutes les opérations similaires dans la région de Batna, depuis les années 1980 re-

lèvent d'initiatives individuelles. La daïra de Barika ainsi qu'un nombre d'associations culturelles locales ont également contribué à la réussite de la réalisation de ce projet, a-t-on indiqué.

Dans le même contexte, le directeur de la culture a dévoilé que l'OGEBEC prendra en charge le projet de réalisation de deux clôtures autour des sites archéologiques, Tobna et Tazoult dans la perspective de préserver et de sauvegarder ces deux espaces.

Au cours de l'année 2016, la deuxième partie de l'étude de délimitation du site archéologique de l'antique cité Tobna enfouie actuellement sous les terres a été lancée, ont affirmé les services de la direction de la culture.

Le site Tobna, qui renferme des ruines romaines et islamiques, s'étend à l'Est de la route nationale (RN) n° 70 entre les deux villes de Barika et M'doukal.

Bien que l'existence de la cité historique Tobna remonte à la fin du 2ème siècle, selon plusieurs sources historiques, le site, classé en 1950 et porté sur la liste du patrimoine national en janvier 1968, n'a pas constitué l'objet des recherches archéologiques, a-t-on noté.

Le directeur de la Culture de la wilaya a indiqué que le lancement de l'opération des fouilles de ce projet scientifique contribuera à réhabiliter et à créer une dynamique autour du site de Tobna.

R.C.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE L'A AFFIRMÉ HIER 10 000 médecins algériens exercent en France

IL EST IMPÉRATIF D'INSTITUER un organisme de « veille médicale » pour prévenir toute éventualité.

■ ABDELKRIM AMARNI

Il est regrettable que la santé n'ait pas sa place dans la société alors qu'elle doit être l'une des principales préoccupations des pouvoirs publics. C'est ce qu'a déclaré en substance le professeur Mohamed Bekkat Berkani qui est néanmoins président du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Le professeur, qui s'exprimait lors d'une prestation présentée hier au Forum -Santé du quotidien national *El Moudjahid*, a émis une sérieuse recommandation pour la tenue d'un Conseil des ministres restreint exclusivement consacré à la santé dans le pays. Une « feuille de route » serait ainsi élaborée par les ministères intéressés, à savoir ceux de la Santé, de la Population et la Réforme hospitalière, de l'Intérieur et des Collectivités locales, des Finances ainsi que des structures sanitaires collatérales.

Le conférencier a également indiqué qu'un état des lieux a été établi et une quinzaine de points ont été retenus. On y relève la nécessité d'une meilleure qualité de la prise en charge, fort défectueuse hélas, alors que la révolution algérienne a misé sur une prise en charge de santé meilleure, a-t-il dit et d'ajouter que « la santé n'est pas l'affaire du seul ministère de la Santé mais aussi celle des ministères de l'Intérieur et du Travail ».



Beaucoup de médecins exercent dans les meilleurs hôpitaux français

Evoquant la loi sur la santé qui doit passer à l'APN, Bekkat Berkani soutient qu'elle est « avancée » et « avons demandé une décantation » tout en suggérant l'adoption de « circonscriptions sanitaires » pour décentraliser les décisions. A notre avis, il faut « un chapitre plus étoffé dans cette loi qui soit indépendant de l'administra-

tion. La prévention, a souligné l'orateur, doit obéir à un mécanisme précis d'application sur le terrain tout en étant dans la continuité et précise en répondant à « quoi et comment ? ». Ce secteur devrait être « très vigilant » car notre pays importe des médicaments anticancer, par exemple, de la prostate chez l'homme ou du sein chez la femme... Leur accès est rigoureux

et pointu. Etant lui-même sur le terrain, Bekkat est étonné par la multiplicité actuelle de cas d'asthmes et de maladies chroniques.

L'élément essentiel étant le médecin dans le domaine de la santé, qui est « un tout », c'est à lui qu'elle « appartient ». Il s'est par ailleurs offusqué contre un service d'accueil des patients dans un hôpital qui « vous envoi balader ». Il

n'a pas manqué de dénoncer également un service public de suivi « défaillant ». Il a cependant souligné que les résultats d'une formation pourraient être « aléatoires ». Répondant aux nombreuses questions des journalistes et dénonçant l'exode des cadres algériens, il dira qu'« environ 10 000 médecins algériens exercent en France » et cite l'exemple de l'Ecole nationale d'informatique (ENI) indiquant que « 80 % des diplômés de l'école partent travailler à l'étranger ». Bekkat Berkani rappellera également qu'« en 1975, des dérogations ont été distribuées » à tire-larigot pour éviter à certains médecins de s'installer dans le Sud ou dans les Hauts-Plateaux d'Algérie. Il signalera par ailleurs que le Conseil de l'Ordre des médecins a reçu, en deux ans, quelque 200 plaintes liées à des dysfonctionnements. S'agissant des erreurs médicales, il a souligné qu'il appartient à la justice de trancher et regrette la longueur des procédures pénales qui aboutissent à un retard de remboursement financier considérable pour le dédommagement médical. Le Conseil national de l'Ordre des médecins compte environ 50 000 praticiens inscrits qui paient un droit de 1 500 DA mensuellement. A.A.

BOUIRA 7e édition du Séminaire national sur les défis de l'investissement

La faculté des sciences économiques de l'université de Bouira, en collaboration avec la direction du tourisme et l'association de Marketing et Développement en Algérie, organise, depuis hier, la 7e édition du Colloque national sur les facteurs et les défis de l'investissement dans le secteur du tourisme.

Le tourisme, parlons-en !



Lors de cette édition, il est abordé la réalité de l'investissement touristique en Algérie et les moyens nécessaires pour son développement. Pour développer cette thématique, plusieurs universitaires ont été conviés, pour assurer des communications autour de quatre axes, à savoir : l'introduction à l'investissement touristique, le rôle du secteur privé dans l'investissement touristique, les éléments attirant le secteur privé à l'investissement et enfin les obstacles que rencontre cet investissement et les moyens de le développer. A l'ouverture du séminaire, hier, le secrétaire général de la wilaya, et représentant du wali, a pris la parole pour rappeler, d'une part, les potentialités touristiques de la wilaya, et souligner, d'autre part, la stratégie mise en œuvre par les pouvoirs publics, pour insuffler une nouvelle dynamique au secteur. Selon lui, l'Etat accorde un intérêt, tout particulier, au tourisme surtout dans le contexte actuel, marqué par la chute des recettes financières, car le secteur représente une réelle alternative au pétrole. le SG ajoutera que Bouira dispose d'énormes potentialités sur le plan touristique, à même d'attirer des

investisseurs. Il a tenu, lors de cette occasion, à rappeler la disponibilité des pouvoirs publics à accompagner tout investisseur voulant investir dans la wilaya. Après cette intervention, place aux travaux du séminaire. La première table ronde à être lancée a été placée sous le thème : «interlocution à l'investissement touristique». La représentante de la direction du tourisme est revenue dans sa communication sur le rôle que peut jouer le patrimoine matériel dans la promotion du tourisme. Selon elle, l'Algérie compte beaucoup de sites historiques inscrits au patrimoine de l'Unesco. Elle citera ceux du Tassili, Djemila, la Casbah d'Alger ou encore celui de Tipaza. Evoquant le cas de l'Egypte, l'intervenante dira que les sites historiques dans ce pays ont attiré plus de 14 millions de touristes en 2010.

L'Algérie capte 25 touristes sur 10 000 potentiels

L'intervenante conclura sa communication en donnant

quelques pistes à même d'aider à promouvoir les sites historiques algériens, par le biais de la formation de guides touristiques et la mise en place de structures d'accueil. Le Dr Hachmene de l'université d'Alger, qui lui succèdera à la tribune, fera un état des lieux du secteur dans le monde. Ainsi et selon cet universitaire, le taux de croissance du secteur est de 3.2% à l'échelle mondiale, et son apport au PIB est de 9.8%. Par ailleurs, le secteur emploie 284 millions de personnes de par le monde. Selon l'intervenant, un emploi sur 11, dans le monde, se fait dans le secteur touristique. Sur l'investissement touristique, l'universitaire dira que celui-ci est lourd et comprend beaucoup de risques. M. Hachmene abordera, par la suite, le volet de la recherche scientifique appliquée au secteur touristique. Selon lui, la recherche est importante dans le domaine touristique, car elle permet de cerner la demande touristique, le flux de touristes et sa destination. Le Dr Meskine de l'université de

situation du secteur en Algérie. Ainsi, d'après lui, sur 450 millions de touristes dans le monde, notre pays ne capte que 3 millions. Suivant toujours ces statistiques, il apparaît que l'Algérie capte 25 touristes sur 10 000 potentiels. Sur le plan de l'emploi, le secteur emploie en Algérie 450.000 personnes. La contribution du secteur au PIB est de 4% contre 10% à l'échelle mondiale. Tous ces chiffres montrent la faiblesse du secteur dans notre pays. Du chemin reste encore à parcourir et des efforts restent à déployer, pour hisser le secteur à un niveau de développement plus acceptable. Ceci dit, il existe toujours une marge de manœuvre et de progression. Il faut préciser que des communications, traitant du secteur du tourisme en Algérie, ses difficultés, des défis qui restent à relever et des perspectives de son développement, seront assurées aujourd'hui, deuxième et dernier jour de ce séminaire.

D. M.

ORAN

Grève et sit-in des étudiants en médecine dentaire

«On ne veut pas de promesses, on veut que l'injustice cesse», «Les étudiants en grève», c'est en brandissant ces banderoles et en scandant «étudiants solidaires», que près d'une centaine de jeunes étudiantes et étudiants de médecine dentaire de la Faculté de médecine d'Oran, ont observé hier matin un sit-in de protestation.

Une action qui est venue ponctuer, quatre jours de grève et qui, pour la première fois, s'est donc faite remarquer en occupant le trottoir devant l'entrée de la Faculté de médecine d'Oran. Une faculté qui, ces jours derniers, ne cesse de faire parler d'elle, puisque déjà les étudiants, cette fois ci du département de pharmacie, avaient également lancé une grève depuis plus longtemps.

Les raisons de la colère de ces étudiants de médecine dentaire, c'est

la promesse non tenue de leur accorder la catégorie 16 au lieu de la 13 qui est celle en vigueur pour les personnels ayant bac +5, comme c'était le cas pour eux. Et pour cause, les étudiants nous ont expliqué que les grèves de l'année 2011 avaient permis d'obtenir cette catégorie 16, avec comme exigence le rallongement d'une année d'étude, la modification totale des programmes et donc l'obtention d'un diplôme de doctorat en médecine dentaire. «Alors que cette année, nous allons avoir la première

promotion de docteurs en médecine dentaire avec 6 années d'études, on nous refuse comme promis la catégorie 16, c'est de l'injustice. Le dossier est semble-t-il bloqué ou en balottage entre le ministère de la Santé et la Fonction publique, le ministère de l'Enseignement supérieur ayant déjà donné son accord», affirment les délégués des étudiants contestataires rencontrés lors du sit-in.

Ne voyant rien venir quant aux promesses qui leur ont été faites selon eux, les quelque 950 étudiants du département dentaire de la Faculté de médecine exigent dès lors des écrits et non des paroles.

De plus en se mettant en grève, ces mêmes étudiants boycottent du même coup les examens qui ont débuté cette semaine.

Fayçal M.

GHARDAÏA

Réception de deux nouveaux instituts universitaires

Les deux nouveaux instituts réceptionnés en ce début d'année 2017 par l'université de Ghardaïa ont permis "sensiblement" les conditions pédagogiques, a-t-on appris lundi auprès de cette institution de l'enseignement supérieur.

Ce nouvel apport infrastructurel d'une capacité de 2000 places pédagogiques est dédié à l'institut des sciences sociales et à l'institut des activités sportives (1000 places chacun), a-t-on indiqué lors d'une visite de ces structures. Réalisées sur le site de la zone dite "des sciences", à la sortie sud de Ghardaïa et mitoyen à l'actuelle université, pour un coût de plus d'un (1) milliard DA, ces nouvelles structures comprennent, outre des blocs administratifs, quatre auditoriums de 300 places chacun, 24 salles de cours, huit autres pour les travaux dirigés, deux bibliothèques ainsi que des locaux techniques et des espaces d'activités culturelles et cyberespaces, a précisé le directeur des Equipements publics de la wilaya, Fouad Aissi. Le nouvel institut des activités sportives abrite un ensemble de structures et de dépendances, notamment une salle de sport, trois stades pluridisciplinaires ainsi qu'une piscine et des bassins d'initiation pour permettre aux étudiants de cet institut sportif



de Ghardaïa d'acquérir des connaissances en la matière et la possibilité de poursuivre leur projet sportif de haut niveau, tout en s'engageant dans un projet conduisant à la réussite professionnelle, a-t-on expliqué.

D'une capacité de 1.000 places pédagogiques, cet institut des activités sportives est conçu selon une architecture moderne conforme aux concepts de durabilité et d'économie d'énergie et proposant toutes les commodités nécessaires aux étudiants. Afin de permettre à ses étudiants de confronter la formation pratique et de perfectionnement, cet institut a également intégré un écosystème qui englobe le complexe omnisport de "Noumerate", notamment le stade en gazon synthétique et la piscine olympique. Ces nouvelles structures pédagogiques seront renforcées prochainement par un restaurant universitaire central d'une capacité de 800 couverts, dont les travaux

de réalisation sont à 80%, selon M. Aissi. Elles permettront, tout en renforçant les structures de l'université de Ghardaïa, d'améliorer les conditions pédagogiques des étudiants, d'alléger la pression sur l'occupation des classes et autres amphithéâtres et de consolider les compétences de l'encadrement pédagogique, a-t-il ajouté. L'université de Ghardaïa accuse actuellement un déficit en structures, ne permettant pas de répondre aux besoins pédagogiques et d'hébergement croissants des étudiants dont le nombre ne cesse d'augmenter, passant de près de 200 étudiants en 2004 à plus de 12.000 actuellement, signale-t-on. Pour répondre aux besoins pressants en matière de places pédagogiques, les pouvoirs publics ont lancé en 2011 un projet de réalisation d'un pôle universitaire de 6.000 places pédagogiques, d'une résidence de 2000 lits avec toutes les commodités ainsi qu'un restaurant

central universitaire de 800 couverts. Ce projet a pris du retard, en raison notamment de problèmes de manque d'entreprises de réalisation et de main d'œuvre spécialisée, amenant les services de la direction des Equipements publics à répartir ce projet entre plusieurs petites entreprises locales privées. L'université de Ghardaïa a accueilli ses premiers étudiants en 2004-2005, en tant qu'annexe de l'université d'Alger, avant de devenir un centre universitaire durant l'année 2005-2006 et d'être élevée au rang d'Université en 2012. Elle a donné lieu à la promotion, depuis sa création, de 7.000 diplômés. Son ouverture a permis l'allègement de la pression sur les différentes universités du Sud du pays et offert aux nombreux étudiants de la région de Ghardaïa, en particulier les filles, la possibilité de poursuivre leur cursus universitaire.

M.H.

BATNA

Opération d'évaluation du potentiel archéologique du site Tobna

Une équipe d'archéologues du centre national de recherche en archéologie (CNRA) de l'université Alger 2, a entamé une opération d'évaluation du potentiel archéologique du site Tobna, situé à la daïra de Barika dans la wilaya de Batna, a-t-on appris dimanche du directeur de la Culture.

Programmée du 5 au 9 janvier courant, cette opération, présidée par le Pr Mohamed El Mostefa Filah, permettra de mieux connaître le site et de localiser les zones qui seront ciblées par les fouilles archéologiques, devant être lancées à la fin du mois de mars prochain, a précisé Omar Kebour.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet scientifique approuvé par le ministère de la Culture, représenté par l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) a ajouté la même source précisant que cette opération de fouilles sera réalisée par le laboratoire national des sciences archéologiques et du patrimoine de l'université Alger 2 en collaboration avec la direction locale de la Culture.

Le site archéologique Tobna bénéficie pour la première fois d'un projet scientifique à long terme, réparti sur plusieurs étapes (4 à 5 mois) a signalé M. Kabbour, soulignant que toutes les opérations similaires dans la région de Batna, depuis les années 1980 relèvent d'initiatives individuelles.

La daïra de Barika ainsi qu'un nombre d'associations culturelles locales ont également contribué à la réussite de la réalisation de ce projet, a-t-on indiqué.

Dans le même contexte, le directeur de la culture a dévoilé que l'OGEBC prendra en charge le projet de réalisation de deux clôtures autour des sites archéologiques, Tobna et Tazoult dans la perspective de préserver et de sauvegarder ces deux espaces.

Au cours de l'année 2016, la deuxième partie de l'étude de délimitation du site archéologique de l'antique cité Tobna enfouie actuellement sous les terres a été lancée, ont affirmé les services de la direction de la culture. Le site Tobna, qui renferme des ruines romaines et islamiques, s'étend à l'Est de la route nationale (RN) n° 70 entre les deux villes de Barika et M'doukal.

Bien que l'existence de la cité historique Tobna remonte à la fin du 2ème siècle, selon plusieurs sources historiques, le site, classé en 1950 et porté sur la liste du patrimoine national en janvier 1968, n'a pas constitué l'objet des recherches archéologiques, a-t-on noté.

Le directeur de la Culture de la wilaya a indiqué que le lancement de l'opération des fouilles de ce projet scientifique contribuera à réhabiliter et à créer une dynamique autour du site de Tobna.

F.K.

TOUFIK ZAIBET SERA POURSUIVI EN JUSTICE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Berkani : 10 000 médecins algériens exercent à l'étranger

Par

Chahira Cherif

Dix-mille (10 000) médecins formés en Algérie travaillent à l'étranger et particulièrement en France, et ce parce qu'ils ne trouvent pas les moyens qu'il leur faut ici, a fait savoir, hier, le président du conseil national de l'ordre des médecins, M. Mohamed Bekkat Berkani. « Il faut donner aux médecins des options de carrière. Il faut des réponses matérielles correctes à des demandes matérielles. On ne peut pas imposer aux médecins de travailler dans des zones où le cadre de vie est désagréable. Les médecins cherchent un cadre de travail et une rémunération meilleurs, donc on doit travailler à assurer cela », a poursuivi M. Bekkat Berkani lors de son passage hier au forum du quotidien *El Moudjahid*. Pour l'intervenant, la santé n'a pas la place qu'elle mérite dans la société algérienne. « La santé doit être au sommet des préoccupations des pouvoirs publics plus qu'elle ne l'est », a-t-il insisté. « Il faut qu'il y ait un Conseil des ministres consacré particulièrement à la santé, la formation, l'accès aux soins et les moyens humains pour avoir une feuille de route dans le secteur », a indiqué M. Bekkat Berkani. Selon lui, le secteur public doit être majoritaire, « malheureusement, pour plusieurs raisons, le citoyen algérien a perdu confiance en le système public. Donc le défi de l'Etat aujourd'hui est comment récupérer la



Cancer en Algérie, la condamnation

confiance des citoyens». A cet effet, les différents ministères doivent multiplier les efforts, a-t-il dit, pour qu'on puisse trouver des solutions et offrir de meilleures prestations aux citoyens. S'agissant de la loi sanitaire, l'intervenant a dit que la loi est évolutive mais il s'avère nécessaire de faire le point sur plusieurs problèmes touchant le secteur. Le projet de loi sanitaire est un pas en avant mais cela n'empêche pas que beaucoup de travail doit être consenti dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la prévention qui

échappe même au ministère. « Nous sommes dans une période transitoire. Les maladies chroniques deviendront plus dangereuses que les virus à l'avenir », a-t-il fait savoir. Dans cet optique, le ministère des transports doit éliminer de son parc automobile tous les véhicules et les bus vétustes et en mauvais état qui polluent les rues, ce qui conduit à des maladies tels que l'asthme. « La prévention est très importante pour traiter les maladies. Pour prévenir une maladie telle que le cancer, il faut, tout d'abord, identifier le cancer le plus fréquent,

permettra de traiter à temps le malade ». Il faut qu'il y ait une campagne de sensibilisation permanente pour permettre à toutes les catégories de la société d'en profiter. Dans le même contexte, il a affirmé que la santé est un tout, il faut s'assurer que tous les compartiments fonctionnent correctement : l'accueil, un ensemble de services... Il faut qu'il y ait des médecins au niveau de l'accueil et au niveau des administrations pour assurer la bonne prise en charge aux patients. Pour ce qui est de la formation, il considère que cette dernière ne répond pas aux véritables besoins. « Il faut faire passer des tests aux bacheliers choisissant la médecine et ce pour améliorer le niveau des médecins. La médecine est francophone alors il faut former les médecins en langue française et même anglaise pour assurer le minimum d'apprentissage et améliorer le niveau », ajoutera-t-il, précisant que l'ordre de médecins ne peut pas assurer la formation des médecins. S'agissant de la commission de discipline du conseil, il a révélé qu'elle condamne toute erreur médicale mais pas plus, rappelant que 200 plaintes ont été déposées en deux ans dans 12 régions. « Pour ce qui est des remboursements, nous avons suggérer que l'Etat prenne en charge les dédommagements préalables », a-t-il indiqué, ajoutant qu'« il faut que l'Etat prenne en charge justement ces erreurs ». Pour M. Bekkat, prendre les médecins par le pied n'est pas la

seule solution, il faut qu'il y ait une réparation pour avoir une médecine de qualité. « Les équipes élues sont des équipes très compétentes, il ne faut pas les jeter, mais les encourager », a-t-il affirmé. Il est vrai, qu'il existe des abus. Et si les gens font le pas de se plaindre, là le conseil de discipline joue son rôle. Par ailleurs, le responsable a souligné qu'il faut qu'il ait un organisme de veille sanitaire qui serait le journal officiel des maladies transmissibles et non transmissibles et qui prenne en charge la bonne pratique des vaccins. « Un organisme chargé de rassurer et d'assurer tout en prenant les dispositions nécessaires en cas de maladies graves », expliquera-t-il. Abordant le secteur privé, ce dernier a assuré qu'il doit être complémentaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Répondant à une question sur le fameux traitement du diabète RHB, M. Bekkat a annoncé que son conseil, en coordination avec le syndicat des pharmaciens, va attaquer en justice Toufik Zaïbet pour commercialisation de médicament non conforme, usurpation de fonction et exercice illégal de la médecine. Il a ajouté, à ce sujet, que la méconnaissance de notre société, le manque d'information et les publicités mensongères trompent les citoyens. « Il faudrait qu'il ait un office de prévention pour lutter contre ces charlatans. Il faut exiger des compétences aux herboristes », a-t-il ajouté.

C. C.

DÉDIÉS AUX SCIENCES SOCIALES ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Ghardaïa : réception de deux nouveaux instituts universitaires

Les deux nouveaux instituts réceptionnés en ce début d'année 2017 par l'université de Ghardaïa ont permis d'améliorer «*sensiblement*» les conditions pédagogiques, a-t-on appris lundi auprès de cette institution de l'enseignement supérieur. Ce nouvel apport infrastructurel d'une capacité de 2 000 places pédagogiques est dédié à l'institut des sciences sociales et à l'institut des activités sportives (1000 places chacun), a-t-on indiqué lors d'une visite de ces structures. Réalisées sur le site de la zone dite «*des sciences*», à la sortie sud de Ghardaïa et mitoyen à l'actuelle université, pour un coût de plus d'un milliard DA, ces nouvelles structures comprennent, outre des blocs administratifs, quatre auditoriums de 300 places chacun, 24 salles de cours, huit autres pour les travaux dirigés, deux bibliothèques ainsi que des locaux techniques et des espaces d'activités culturelles et cyberspaces, a précisé le directeur des équipements publics de la wilaya, Fouad Aissi.

Le nouvel institut des activités sportives abrite un ensemble de structures et de dépendances, notamment une salle de sport, trois stades pluridisciplinaires ainsi qu'une piscine et des bassins d'initiation pour permettre aux étudiants de cet institut sportif de Ghardaïa d'acquérir des connaissances en la matière et la possibilité de poursuivre leur projet



Photo: DR

sportif de haut niveau, tout en s'engageant dans un projet conduisant à la réussite professionnelle, a-t-on expliqué. D'une capacité de 1 000 places pédagogiques, cet institut des activités sportives est conçu selon une architecture moderne conforme aux concepts de durabilité et d'économie d'énergie et proposant toutes les commodités nécessaires aux étudiants. Afin de permettre à ses étudiants de confronter la for-

mation pratique et de perfectionnement, cet institut a également intégré un écosystème qui englobe le complexe omnisport de Noumerate, notamment le stade en gazon synthétique et la piscine olympique.

Ces nouvelles structures pédagogiques seront renforcées prochainement par un restaurant universitaire central d'une capacité de 800 couverts, dont les travaux de réalisation sont à 80%,

selon M. Aissi. Elles permettront, tout en renforçant les structures de l'université de Ghardaïa, d'améliorer les conditions pédagogiques des étudiants, d'alléger la pression sur l'occupation des classes et autres amphithéâtres et de consolider les compétences de l'encadrement pédagogique, a-t-il ajouté. L'université de Ghardaïa accuse actuellement un déficit en structures, ne permettant pas de répondre aux besoins pédago-

giques et d'hébergement croissants des étudiants dont le nombre ne cesse d'augmenter, passant de près de 200 étudiants en 2004 à plus de 12 000 actuellement, signale-t-on.

Pour répondre aux besoins pressants en matière de places pédagogiques, les pouvoirs publics ont lancé en 2011 un projet de réalisation d'un pôle universitaire de 6 000 places pédagogiques, d'une résidence de 2000 lits avec toutes les commodités ainsi qu'un restaurant central universitaire de 800 couverts. Ce projet à pris du retard, en raison notamment de problèmes de manque d'entreprises de réalisation et de main-d'œuvre spécialisée, amenant les services de la direction des équipements publics à répartir ce projet entre plusieurs petites entreprises locales privées.

L'université de Ghardaïa a accueilli ses premiers étudiants en 2004-2005, en tant qu'annexe de l'université d'Alger, avant de devenir un centre universitaire durant l'année 2005-2006 et d'être élevée au rang d'Université en 2012. Elle a donné lieu à la promotion, depuis sa création, de 7 000 diplômés. Son ouverture a permis l'allègement de la pression sur les différentes universités du Sud du pays et offert aux nombreux étudiants de la région de Ghardaïa, en particulier les filles, la possibilité de poursuivre leur cursus universitaire. **APS**